



DEPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR
ARRONDISSEMENT DE BEAUNE

Compte rendu du Conseil Municipal

du Jeudi 24 janvier 2019

Présents : MM. GANÉE Roger, GANÉE Jean-François, IMBERT Alain, BOULAHYA Rachid, GELIN Yves, TRAPET Edouard, et Mmes HOSTALIER Valérie, ROUX Michèle, BROCAT Nathalie, BROCAT Emilie, LABELLE Aurélie

Absent(e)(s)-excusé(e)(s): MM. GIORGIS Jean-Jacques, DA SILVA Carlos (procuration à ROUX Michèle), ERTUGRUL Ali (procuration à HOSTALIER Valérie)

Absent(s) non-excusé(s) /

Secrétaire de séance : Madame ROUX Michèle

En début de séance, M. le Maire demande si quelqu'un enregistre le Conseil Municipal afin de le porter à connaissance. Il est confirmé qu'il n'y a pas d'enregistrement.

M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Convention intervention services départementaux petits travaux voirie 2019/2021. **Accepté à l'unanimité.**

Monsieur le Maire accueille Madame Elisabeth OUDON, Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription d'Auxonne/Val de Saône et la remercie d'avoir accepté son invitation afin d'expliquer au Conseil la possibilité d'une nouvelle organisation suite à la baisse importante des effectifs.

Le compte rendu du conseil municipal du jeudi 13 décembre 2018 est **adopté par 12 voix pour et 1 abstention.**

1) **Affaires scolaires - rentrée scolaire septembre 2019 : proposition nouvelle organisation (fusion écoles)**

Vu les prévisions d'effectifs insuffisants à la rentrée 2019/2020 au niveau des deux écoles (77 en élémentaire et 28 en maternelle) et après avoir entendu les explications et les propositions de Madame l'inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription Auxonne/Val-de-Saône un échange sincère et constructif avec les conseillers municipaux s'est installé pour comprendre au mieux la future organisation proposée : c'est-à-dire la fusion des 2 écoles en envisageant la fermeture d'une classe en maternelle au lieu d'une classe dans chaque école.

Après un large débat et le départ de Madame l'inspectrice, **le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité**, la fusion des deux écoles (école maternelle et école élémentaire) dès la rentrée scolaire de septembre 2019, d'informer les services départementaux de l'éducation nationale de la Côte d'Or et de mandater le maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

2) **Patrimoine immobilier** : attribution logements communaux

- **Logement communal 2 place des Ecoles - maison – attribution** : après avoir entendu les explications de M. GANÉE Jean-François, adjoint en charge de la commission « Patrimoine Immobilier » du 21 janvier dernier, à l'unanimité, **le Conseil Municipal décide d'attribuer ce logement à Mme COURBEZ Nathalie et M. VAUTHIER Dominique et de fixer le loyer à 580 €/mois.** En cas de désistement, le logement sera attribué à la candidature suivante remplissant les critères d'attribution.
- **Logement communal 4 place des Ecoles – appartement – 1^{er} étage – porte de droite – attribution** : après avoir entendu les explications de M. GANÉE Jean-François, adjoint en charge de la commission « Patrimoine Immobilier » du 21 janvier dernier, à l'unanimité, **le Conseil Municipal décide d'attribuer ce logement à Monsieur Gilles BROCAT et de fixer le loyer à 455 €/mois.**
- **Un nouveau logement 4 place des Ecoles se libère et l'appel à candidature est en cours pour une attribution au prochain Conseil Municipal.**

3) Communauté de Communes « Rives de Saône »

- **Transfert compétence « eau potable » au 1^{er} janvier 2020** : après avoir entendu les explications de M. le Maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de s'opposer à ce transfert.
- **ZAE de l'Echelotte – nouvelles conditions paiement des terrains** :

Affirmant que Lidl et 2 autres entreprises souhaitent s'installer à Saint-Usage au sein de la ZAE de l'Echelotte, ce qui n'est pas confirmé à la mairie de Saint-Usage, lors du Conseil Communautaire du 16 janvier dernier, la Communauté de Communes « Rives de Saône » a décidé et délibéré favorablement pour que le paiement des terrains privés de la Commune de Saint-Usage se fasse au fur et à mesure des ventes et au plus tard le 31 décembre 2019 **sous réserve que la commune de Saint-Usage se désiste, dans un délai maximum d'un mois suivant l'entrée en vigueur de la délibération, du recours déposé devant le Tribunal Administratif de Dijon.**

Considérant que cette demande de désistement n'a pas été évoquée et actée lors de la négociation du 11 décembre 2018 entre les élus des deux entités, considérant que le paiement des terrains privés de la ZAE de l'Echelotte appartenant à la Commune de Saint-Usage n'est donc pas garanti entièrement, M. le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas accepter la nouvelle proposition de la Communauté de Commune « Rives de Saône ». M. Alain Imbert et Mme Valérie Hostalier expriment leur désaccord et leur pleine confiance à la proposition de « Rives de Saône ».

En conséquence, M. le Maire demande le vote à scrutin public. Il est accepté à l'unanimité.

		POUR le projet de délibération contre la délibération de la Com com	CONTRE	ABSTENTION
BOULAHYA	Rachid	X		
BROCOT	Emilie			X
BROCOT	Nathalie	X		
DA SILVA	Carlos	X		
ERTUGRUL	Ali			X
GANÉE	Jean-François	X		
GANÉE	Roger	X		
GELIN	Yves	X		
GIORGIS	Jean-Jacques	Absent		
HOSTALIER	Valérie		X	
IMBERT	Alain		X	
LABELLE	Aurélie		X	
ROUX	Michèle	X		
TRAPET	Edouard	X		

8 voix "POUR" 3 voix "CONTRE" 2 abstentions.

Le Conseil Municipal DECIDE par 8 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions :

- de refuser les conditions financières et patrimoniales du transfert de la ZAE de l'Echelotte proposées,
- de ne pas approuver la délibération n° 007-2019 du 16 janvier 2019 de la Communauté de Communes Rives de Saône en raison de la demande de désistement du recours déposé auprès du tribunal administratif de Dijon,
- de demander à la Communauté de Communes Rives de Saône que soit retirée cette condition suspensive de paiement des terrains,
- D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire aux négociations et à l'aboutissement de ce transfert (procès-verbal, convention, acte, etc.) entre la commune de SAINT-USAGE et la Communauté de Communes Rives de Saône

4) SBV : révision statutaire et nomination délégué communal

Considérant la proposition de modifications des statuts, **Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'approuver** les modifications statutaires et le projet de nouveaux statuts du Syndicat du Bassin Versant de la Vouge et désigne M. Jean-François GANEE, délégué communal.

5) Communications du Maire

- **Personnel communal** : à l'unanimité, suite à avancement de grade d'un agent technique, **il est décidé la création** d'un poste d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe à 35 heures au 1^{er} février 2019.
- **Gare de Saint-Jean-de-Losne** : M. le Maire informe les conseillers municipaux de l'installation d'un abri à vélos
- **Camion DODGE pompiers** : après explication de M. le Maire, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité** de mandater le Maire pour signer la convention de cession du véhicule à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Jura. Le véhicule avec un chauffeur restera à la disposition de la commune, à la demande, lors de cérémonie.
- **Territoires numériques** : à l'unanimité, **M. le Maire est mandaté** pour signer l'avenant à la convention initiale de dématérialisation des actes au contrôle de légalité.
- **Fête patronale juin 2019** : elle se déroulera les 22 et 23 juin 2019.
- **Convention sollicitation des services départementaux en matière de voirie** : à l'unanimité, **M. le Maire est mandaté** pour signer la convention proposée pour 3 ans (2019/2021).
- **Rapport analyse eau ARS du 28 décembre 2018** : Bonne à la consommation. Il a été transmis à tous les conseillers municipaux par mail.
- **Prochain conseil municipal** : jeudi 14 février 2019 à 20 heures.

6) Questions diverses

Intervention de Mme HOSTALIER Valérie qui demande des explications sur le brûlage effectué par le service technique. Destruction d'archives sans valeur suite à l'inspection du service départemental et l'archivage effectué par les experts du Centre de Gestion de Côte d'Or.

Intervention de Mme BROCOT Nathalie qui demande que l'abribus route de Saint-Jean-de-Losne soit remis en état pour protéger les élèves pendant les attentes du bus scolaire. M. le Maire est tout à fait d'accord. Le secrétariat est chargé du suivi de cette demande.

Fin de séance à 21 heures 45.